



Avenant relatif au contrat local de santé de la ville de Mulhouse 2015-2020

Entre

La Ville de Mulhouse représentée par son Maire, Mme Michèle LUTZ, dûment habilitée aux fins des présentes et désignée sous le terme « la Ville »,
d'une part,

Et

L'Agence Régionale de Santé Grand Est représentée par son Délégué Territorial du Haut-Rhin, M. Pierre LESPINASSE, et désignée sous le terme « l'ARS »,
d'autre part,

Et

Le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle représenté par son Président, M. Daniel LORTHIOIS et désigné sous le terme « le RLAM »,
d'autre part,

Et

La Préfecture du Haut-Rhin représentée par le Sous-préfet de Mulhouse, M. Jean-Noël CHAVANNE et désignée sous le terme « la préfecture »,
d'autre part,

Et

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin représentée par son Directeur, M. Christophe LAGADEC et désignée sous le terme « la CPAM 68 »,
d'autre part,

Et

La Mutualité Française Grand Est représentée par son Président, M. Laurent MASSON, et désignée sous le terme « la MFGE »,
d'autre part,

Et

Le Département du Haut-Rhin représenté par sa Présidente, Mme Brigitte KLINKERT et désigné sous le terme « le CD 68 »,
d'autre part,

Et

Le Rectorat d'Académie de Strasbourg représenté par la Rectrice, Mme Sophie BEJEAN, et désigné sous le terme « le rectorat »,
d'autre part,

Et

Le Groupe Hospitalier Mulhouse Sud Alsace représenté par sa directrice, Mme Corinne KRENCKER et désigné sous le terme « le GHRMSA »,
d'autre part,

Et

Le Centre Hospitalier de Rouffach représenté par son directeur, M. François COURTOT et désigné sous le terme « le CHR »,
d'autre part,

VU le contrat local de santé de Mulhouse « 2015-2020 » signé le 13 novembre 2015,

PREAMBULE

Les Contrats Locaux de Santé (C.L.S.) constituent un dispositif innovant de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (H.P.S.T.) réaffirmé par la Loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016.

Le second contrat local de santé couvrant le territoire mulhousien a été mis en œuvre pour la période 2015-2020, sur le fondement des dispositions L1434-2 et L.1434-17 du code de la santé publique.

Afin de poursuivre le déploiement des axes de ce contrat, les signataires souhaitent y insérer 2 nouvelles fiches actions.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Il est ajouté au contrat :

- La fiche-action n° 53 bis, intitulée « Mulhouse Sport Santé » dans le cadre de l'axe stratégique 4 : Accès aux droits et aux soins de premier recours
- La fiche-action n° 54, intitulée « Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité » dans le cadre de l'axe stratégique 1 : Des habitants acteurs de leur santé

Le reste du Contrat est sans changement.

ANNEXES :

- Fiche-action n° 53 bis
- Fiche-action n° 54

Fait à Mulhouse, en 10 exemplaires, le XX 2019

Pour la Ville de Mulhouse,	Pour l'Agence Régionale de Santé Grand Est,
Mme Michèle LUTZ	M. Pierre LESPINASSE
Pour le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle	Pour la Préfecture du Haut-Rhin
M. Daniel LORTHIOIS	M. Jean-Noël CHAVANNE
Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin	Pour la Mutualité Française Grand Est
M. Christophe LAGADEC	M. Laurent MASSON
Pour le Conseil Départemental du Haut-Rhin	Pour le Rectorat d'Académie de Strasbourg
Mme Brigitte KLINKERT	Mme Sophie BEJEAN
Pour le Groupe Hospitalier Mulhouse Sud Alsace	Pour le Centre Hospitalier de Rouffach
Mme Corinne KRENCKER	M. François COURTOT

ANNEXES

Code 53 bis		AXE STRATEGIQUE : 4 ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS DE PREMIER RECOURS	
TITRE DE L'ACTION : Mulhouse Sport Santé, dispositif de sport-santé sur ordonnance		Phase de conception	
		Phase de mise en œuvre	X
Eléments de contexte	<p>A Mulhouse, 1 personne sur 5 est en Affection Longue Durée (ALD) et presque autant sont obèses.</p> <p>Le rapport <i>La santé à Mulhouse et dans ses quartiers - L'impact des inégalités sociales sur la santé des mulhousiens (AURM, ORSAL – mai 2015)</i> rend compte de ces problématiques de santé particulièrement prégnantes dans certains QPPV.</p> <p>C'est pourquoi, l'objectif d'étudier la faisabilité et l'opportunité d'un dispositif Sport Santé sur Ordonnance (SSSO) a été inscrit dans le CLS Mulhouse 2015/2020 (FA53).</p> <p>L'Agence Régionale de Santé Grand Est, le Conseil Régional Grand Est, la DRDJSCS Grand Est et le Régime Local d'Assurance Maladie ont entamé dès l'automne 2017 des réflexions autour de la mise en place d'un dispositif régional de sport santé sur ordonnance « <i>Prescri'mouv</i> ». Les critères d'inclusion régionaux sont : 7 ALD particulièrement présentes sur le territoire régional, ainsi que l'obésité. L'ARS et ses partenaires ont également défini le cadre de la prise en charge : contenu des bilans médico-sportif (inclusion, intermédiaire et final), profil des éducateurs sportifs, critères de labellisation des clubs, parcours d'activité physique adaptée...</p> <p>La Ville de Mulhouse a choisi de s'appuyer sur cette démarche et de la mettre en œuvre sur son territoire, tout en l'élargissant au public mulhousien sédentaire, même sans ALD.</p> <p>Le 20 septembre 2018, le dispositif <i>Mulhouse Sport Santé</i> a officiellement démarré à Mulhouse.</p> <p>Il a pour objectif principal de favoriser la pratique d'une activité physique régulière, modérée et adaptée à l'état de santé des malades chroniques et des personnes sédentaires, dans une optique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.</p>		
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la pratique d'une activité physique régulière et adaptée à l'état de santé des personnes - Proposer une prise en charge individuelle et collective sous forme de séances d'activités physiques adaptées - Modifier de façon durable les comportements défavorables à la santé en diminuant la sédentarité d'une part et en augmentant l'activité physique régulière d'autre part pour valoriser l'adoption d'un mode de vie actif - Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé <p>Ces objectifs sont à croiser avec les objectifs d'autres fiches actions du présent contrat, notamment concernant la promotion d'une alimentation équilibrée et des mobilités actives.</p>		
Période de réalisation	2018/2020		
Gouvernance	Porteur de l'action (structure)	Ville de Mulhouse	
	Financeurs	Agence Régionale de Santé Grand Est DRDJSCS Région Grand Est CGET Ville de Mulhouse	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Réseau Santé Sud Alsace (mise à disposition d'une prof APA) Médecins libéraux Associations sportives Partenaires RAPAQ (Réseaux d'Activité Physique Adaptée de Quartiers) : Centres sociaux, Groupes d'Entraide Mutuelle...	

	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Ville de Mulhouse Unité Promotion de la Santé et Handicap Marie COLIN, coordinatrice Santé	
	Modalités de suivi (Typologie de suivi)	2 comités de pilotage / an 4 comités de pilotage internes à la Ville / an 4 comités techniques / an Utilisation de tableaux de suivi par la prof APA et par la coordinatrice sportive	
Modalités de mise en œuvre	1- Coordination et promotion du dispositif		
	Comment ? Réunions partenariales stratégiques (financeurs et porteurs) Réunions techniques notamment pour assurer une bonne articulation entre le dispositif et les autres préventeurs intervenants en la matière sur le territoire (réseaux de santé notamment et autres professionnels et établissements de santé) Développement, mise en œuvre et coordination du dispositif : développement du réseau partenarial sur cette thématique, développement de la collaboration avec les médecins et professionnels de santé, suivi et évaluation, déploiement d'une communication sur le dispositif adaptée en direction du grand public, en impulsant la participation citoyenne et en développant le pouvoir d'agir des habitants sur cette thématique. Participation aux réseaux et dynamiques locales, régionales, nationales, internationales	Qui ? Ville de Mulhouse, RSSA, ARS GE, CPAM 68, partenaires principaux de l'action	Quand ? <i>Calendrier</i> Janvier 2018 à la fin du CLSII
	2- Inclusion et accompagnement des bénéficiaires dans le dispositif		
	Comment ? - Bilans médico-sportifs d'inclusion, intermédiaire et final du dispositif - Parcours d'activité physique adaptée (soit auprès du prof APA – parcours 3 – soit des associations sportives labellisées – parcours 2) - Proposition de poursuite de l'activité après la fin du parcours – information sur l'offre mulhousienne - Partenariat avec les associations sportives mulhousiennes : - Réaliser et suivre l'état des lieux des associations sportives engagées ou souhaitant s'investir dans le dispositif - Accompagner les associations sportives dans leur démarche de labellisation - Participer à l'organisation de sessions de formation pour les associations sportives du dispositif - Recenser et cartographier les associations labellisées - S'assurer de la bonne tenue des séances de sport-santé et de leur adéquation avec les critères établis par les financeurs - Sensibilisation des Mulhousiens à la pratique d'une activité physique régulière et adaptée : promotion du dispositif - Travailler en binôme avec les professionnels de terrain dans le cadre des RAPAQ - Proposer des actions de mobilisation des habitants en vue d'une inclusion dans le dispositif ex : activités de plein-air (marches, parcours sportifs, vélo) ou en salle (basket-santé...)	Qui ? Ville de Mulhouse Professeur en APA mis à disposition du dispositif par le RSSA Educateurs sportifs de la Ville Associations sportives labellisées	Quand ? <i>Calendrier</i> Au fil de l'eau à partir de septembre 2018 dans la limite de 200 personnes/an

	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des ateliers d'information auprès des personnes incluses dans le dispositif, intégrés ou non à d'autres activités déjà initiées par les partenaires de terrain - Relayer sur le terrain une communication adaptée sur le dispositif en direction du grand public et des professionnels : diffusion des outils, des informations, invitation aux réunions... - Créer un réseau partenarial comprenant tous les acteurs susceptibles de promouvoir l'activité physique : RAPAQ, Réseaux Santé de Quartiers, associations sportives, CSC, D-Marche, association Cadres... 		
3- Evaluation et recherche de financements			
	<p>Comment ?</p> <p>Evaluation du dispositif : création des outils d'évaluation, suivi des indicateurs d'évaluation, lien avec les partenaires financeurs</p>	<p>Qui ?</p> <p>Pilote projet + prof APA du dispositif + coordinatrice sportive</p>	<p>Quand ?</p> <p>Calendrier</p> <p>Tout au long de la mise en oeuvre</p>
Périmètre de l'action	Public concerné (tranche d'âge)	<p>Mulhousiens de + de 18 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obésité (IMC compris entre 30 et 40) - Diabète types 1 et 2 - Maladie coronaire stabilisée - Cancers du sein, colorectal et prostate - Artérite des membres inférieurs - Bronchopathie Chronique Obstructive - Sédentaires (évaluation par test Ricci et Gagnon) 	
	Lieux/ territoires d'intervention	Ville de Mulhouse, en particulier les QPPV	
	Nombre de personnes concernées par l'action	200 (140 en ALD + 60 sédentaires sans ALD)	
Budget global de l'action / moyens mis à disposition	<p>166 500€ pour 2019 dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 000€ de l'ARS • 10 000€ de la Région Grand Est • 15 000€ de l'Acsé (politique de la Ville) • 30 000€ de la Ville de Mulhouse (soutien aux associations sportives) • 21 500€ de la Ville de Mulhouse (mise à disposition d'un ½ ETP d'éducateur sportif) • 80 000€ de la Ville de Mulhouse (mise à disposition d'équipements) 		
Modalités d'évaluation (cible + indicateur)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions du comité de pilotage - Nombre de membres présents à chaque comité - Nombre d'associations sportives labellisées « Prescri'mouv » - Nombre de médecins prescripteurs - Nombre de personnes incluses dans le dispositif - Motifs d'inclusion - Nombre de personnes orientées vers une activité physique (type d'activité et assiduité) - % de personnes ayant continué à pratiquer une activité physique après la sortie du dispositif - Type d'orientation : médecin ou RAPAQ - % de personnes issues de QPPV 		

Code : 54	AXE STRATEGIQUE : 1 DES HABITANTS ACTEURS DE LEUR SANTE		
TITRE DE L'ACTION :			Phase de conception
			X

Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP)		Phase de mise en œuvre	<input type="checkbox"/>
Eléments de contexte	<p>Les familles sont une priorité pour la Ville de Mulhouse. Environ 24 % de la population Mulhousienne est constituée de familles et parmi celles-ci 22 % sont monoparentales et 44 % ont des enfants. Corrélée à un taux de précarité élevé, à un nombre croissant de mesures de protection de l'enfance, l'étayement des familles en matière de compétences psycho-sociales contribue à améliorer les déterminants de la santé physique et mentale de l'enfant.</p> <p>La qualité des interactions parents-enfants a un impact sur le développement cognitif et émotionnel de l'enfant. Un soutien parental parfois inadapté ou défaillant peut être associé à des troubles psychiques, physiques et/ou sociaux.</p> <p>Poser son autorité, dialoguer avec ses enfants, les protéger de comportements à risques tout en favorisant leur épanouissement est un enjeu parfois délicat à gérer pour les parents.</p> <p>Certains programmes, tels que le PSFP, en favorisant la bienveillance et lorsqu'ils sont mis en place à un stade précoce de la construction de l'enfant, développent préventivement « des facteurs de protection » et aident les familles à mettre en place un « climat familial positif ».</p>		
Objectifs de l'action	<p>Le programme PSFP est un programme de développement conjoint des compétences parentales et des compétences psychosociales des enfants entre 6 et 11 ans avec comme enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les compétences parentales : Améliorer le climat familial en développant l'attention positive Pratiquer une communication plus efficace Gérer son stress et ses émotions Aménager plus de temps de partage et d'activités en famille Protéger les enfants des conduites à risque, particulièrement les écrans Mettre en place une discipline adaptée et non violente - Valoriser les compétences psychosociales de l'enfant : Apprendre à mieux écouter et dialoguer Apprendre à s'affirmer dans le respect de l'autre Augmenter sa capacité à résister aux pressions Améliorer la gestion de ses émotions, en particulier la colère Apprendre à recevoir des critiques <p>La force de ce programme innovant est qu'il permet aux parents et aux enfants d'avancer ensemble et en même temps vers un objectif commun.</p>		
Période de réalisation	2019-2020		
Gouvernance	Porteur de l'action (structure)	Ville de Mulhouse - Service Familles et Parentalité	
	Financeurs	Agence Régionale de Santé Grand Est (2019) Caisse d'Allocations Familiales Réseau Parents 68	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	<p>La ville est accompagnée dans le cadre de l'implantation du programme par l'Ireps Grand Est, en tant que développeur local.</p> <p>Composition du groupe expert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Mulhouse : Service Santé, Seniors et Handicap et Pôle Education et Enfance - ARS Grand Est - IREPS Grand Est - Centre socio-culturel PAX 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental 68 - Education Nationale - CAF/ Réseau parents 68 - Armée du salut - Centre socio-culturel Afsc - GHRMSA - Ecole de la praxis sociale <p>Composition de l'équipe d'animateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - La référente communale - 1 éducateur du Service Familles et Parentalité de la ville de Mulhouse - 1 coordinateur du Programme de Réussite Educative de la ville de Mulhouse - 1 référente Familles du Centre socio culturel Pax - 1 animateur Jeunesse du Centre socio culturel Pax - 2 éducatrices spécialisées de l'Armée du Salut 		
Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Référent communal, Marie Volland – Ville de Mulhouse avec le soutien de l'IREPS Grand Est sous l'égide de l'ARS Grand Est		
Modalités de suivi (Typologie de suivi)	<p>Relevés réguliers de développement du programme effectués lors :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des rencontres du groupe expert - des réunions de suivi entre le référent communal et l'Ireps Grand Est <p>Carnet de bord renseigné à l'issue de chaque atelier : Nombre de participants, assiduité, taux de satisfaction des participants, l'action a-t-elle répondu aux attentes et besoins des familles ?, les objectifs fixés par le programme ont-ils été atteints ?, bilan du point de vue des professionnels : taux de satisfaction des animateurs et du groupe expert, quel impact sur le partenariat et le territoire ?</p>		
Modalités de mise en œuvre	1- Identification et mobilisation du groupe expert et du groupe d'animateurs		
	Comment ?	Qui ?	Quand ? <i>Calendrier</i>
	- Conférence de présentation du PSFP	Acteurs locaux et développeur national	16.10.2018
	- Rencontre des partenaires à mobiliser pour l'implantation (Bourtzwiller, Commission « Santé de l'Enfant », ...)	IREPS GE, Référent communal	De décembre à février 2019
	- identification des structures ressources, élaboration de l'échéancier....	Groupe expert	22.03.2019
- Elaboration d'une convention pluri-partenaire du PSFP, validation par le Conseil Municipal, signature de la convention	IREPS GE, ARS GE, Référent communal	Juin 2019	
- Elaboration d'un plan de communication (affiches, flyers, canaux de diffusion...), organisation future	Groupe expert	Avril 2019	
			De juin à

	des ateliers, lieu d'intervention et horaires des séances, - Organisation de la formation du groupe expert et des animateurs	IREPS GE et Référent communal	septembre 2019
2- Mise en œuvre du programme PSFP			
	Comment ?	Qui ?	Quand ? <i>Calendrier</i>
	- Formation du groupe expert et des animateurs	Dr Roehrig Corinne, développeur national	Fin septembre 2019
	- Communication et mobilisation des familles	Groupe expert et animateurs	Fin sept. à fin nov. 2019
	- Démarrage du programme	Animateurs et familles	Semaine du 25/11/19
	- Déroulement des 14 séances hebdomadaires : préparation des séances et bilan à l'issue des ateliers	Animateurs et familles	25/11/19 à avril 2020
3- Bilan de l'action			
	Comment ?	Qui ?	Quand ? <i>Calendrier</i>
	- Réunion de bilan intermédiaire	Groupe expert	Janvier 2020
	- Réunion de bilan final	Groupe expert	Avril/mai 2020
Périmètre de l'action	Public concerné (tranche d'âge)	Ce programme s'adresse à une douzaine de familles par cycle avec des enfants âgés de 6 à 11 ans habitant le quartier de Bourzwiller (2019/2020)	
	Lieux/ territoires d'intervention	Quartier de Bourzwiller (QPV) en 2019/2020	
	Nombre de personnes concernées par l'action	10 à 12 familles par cycle	
Budget global estimé de l'action / moyens mis à disposition	<p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de communication (dont tracts d'informations à destination des familles) - Frais de duplication des supports du programme - Frais de collation pour les familles <p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail du développeur national pour le suivi de l'implantation et la formation des animateurs (pris en charge par l'ARS) - Temps de travail du référent communal pour la coordination de l'implantation du programme – 100h (pris en charge par l'ARS) - Temps de travail Ireps pour l'accompagnement à l'implantation du programme (financé par l'ARS dans le cadre d'une convention spécifique) - Temps de travail des membres du groupe expert pour les réunions et le temps de formation - 21h / personne - Temps de travail des animateurs pour les réunions du groupe expert, le temps de formation, les temps de préparation et d'animation du programme – 144h / pour 4 animateurs titulaires + 124h / animateur remplaçant (pris en charge par l'ARS) 		

	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de personnel pour la garde des enfants de moins de 6 ans sur place – 28h <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de locaux adaptés par le Centre socio-culturel Pax
<p>Modalités d'évaluation (cible + indicateur)</p>	<p>Les indicateurs d'évaluation sont déterminés dans le cadre du programme PSFP</p> <p>Principaux items évalués via le livret d'évaluation de routine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des acteurs du territoire : composition du groupe expert, composition du groupe « animateurs » - Stratégie d'implantation - Modalités de communication auprès des familles - Modalités d'identification des familles - Assiduité des familles - Fidélité au programme - Satisfaction des familles - Autoévaluation des animateurs